

1er leurs vassaux à la défense de leur château fort, flanqué de vingt-deux tours. Toute défense leur fut donc impossible et les calvinistes entrèrent dans le monastère, sans coup férir¹. On sait par « le verbal et information faite par l'autorité du Roy Charles IX, de la ruine du chasteau de Saint-Just de Lyon, en 1563² » les ravages affreux qu'ils y commirent. Mais il paraît que dès que les chanoines connurent la surprise de la ville, et ne doutant pas des intentions du cruel baron des Adrets, ils enlevèrent tout ce que leur Trésor renfermait de plus précieux. L'un d'eux, l'obéancier Pupier se dévoua pour mettre ces richesses en lieu de sûreté, et on lit avec le plus grand intérêt, le récit qu'il a fait, lui-même, dans une supplique au chapitre, de tous les dangers qu'il a courus et de tous les dommages personnels qu'il a soufferts pour accomplir ce sauvetage.

D'après cet acte (inédit), François Pupier cacha d'abord le Trésor de Saint-Just dans sa propriété située à Montrotier. Mais, vers le 15 mai, sa famille qui était une des principales de Lyon et attachée à la nouvelle religion, le fit prévenir que le baron informé de l'enlèvement qu'il avait fait du Trésor du monastère, se proposait de le faire arrêter par le Prévôt des Maréchaux et de le faire pen-

¹ Il paraît d'après l'enquête faite par ordre de Charles IX au sujet de la destruction du monastère de Saint-Just que les Calvinistes ne s'en emparèrent que le 2 mai. si l'on en croit le témoin Rivet, cordonnier à Saint-Just, entendu dans cette enquête, Il a déclaré en effet « que en l'an 1562 et le 1^{er} de may, la ville de Lyon fut surprise et le lendemain un nommé Jean de La Porte, autrement appelé le capitaine Chauveyrien, accompagné du prévost des Maréchaux, des archers et soldits firent ouvrir la porte du dit Saint-Just et prindrent la porte Saint-Irénée et le cloistre du dit Saint-Just et mirent partout garnison de certains soldats provençaux, de Genève et autres du party des Huguenots sous la charge des capitaines Odefroy et d'Estranges... »

² Cette enquête fut faite en présence, entre autres, de « messire François Pupier, obéancier » le même qui sauva le Trésor. — Dans cette enquête il n'est pas question du sauvetage du Trésor ; d'après tout son ensemble on croirait même qu'il a été entièrement détruit. En effet, deux témoins se sont exprimés à cet égard, en ces termes : « Permont Peressier, trompette de la ville, a dit avoir vu mettre en pièces et emporter les papiers, livres et *ornements d'église*. — Jacques Charretier a vu mettre en pièces toutes les images, *chasses* et autels, les livres et *habillements* de l'église. »

Enfin dans une requête au roi présentée le 8 juillet 1564, le Chapitre exposa « que les *ornements, reliquaires*, meubles, papiers, terriers ont été prins, perdus ou adirez... »

Les *papiers* de Saint-Just ne furent pas non plus détruits ; on put aussi les sauver et ils forment aujourd'hui le riche fonds dit de Saint-Just conservé aux archives du département.